N'oublie Jamais le référentiel IFA 2022 — Vue d'ensemble

Blocs de compétences · Compétences · Modules · Stages · Synthèse pour les équipes pédagogiques des instituts de formation d'ambulanciers

Diplôme d'État d'ambulancier · Niveau 3 · Entrées en formation depuis sept. 2022 · Texte consolidé, dernière modification juillet 2024

Arrêté du 11 avril 2022 modifié
NOR : SSAH2130352A
dernière modification : arrêté du 4 juillet 2024

801 h	556 h	245 h	5 blocs
formation totale 556 h + 245 h de stages	formation théorique et pratique 553 h de modules + 3 h de suivi pédagogique	stages · 7 semaines de 35 h 3 types : 2 × 2 semaines + 1 × 3 semaines	11 compétences · 10 modules · 38 critères évaluation par bloc, sans compensation

Volume total de formation : **801 h**



Trait gris : suivi pédagogique individualisé, 3 h, hors blocs · Enseignement à distance possible jusqu'à 70 % de la formation théorique (art. 18)

BLOC 1 — Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions — 175 h

C1 Établir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
C2 Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
C3 Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient

MODULE	INTITULÉ	HEURES
M1	Relation et communication avec les patients et leur entourage	70
M2	Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70
M3	Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35

BLOC 2 — Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence — 210 h

C4 Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
C5 Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence

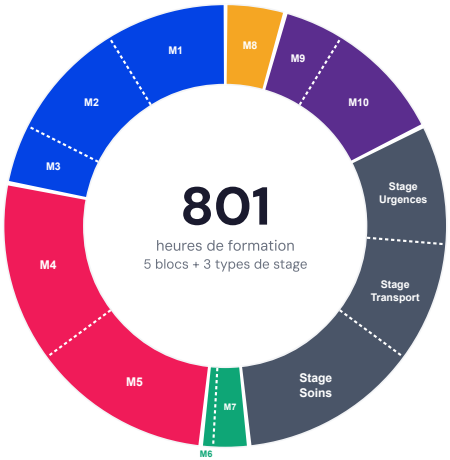
MODULE	INTITULÉ	HEURES
M4	Appréciation de l'état clinique du patient · raisonnement clinique partagé	105
M5	Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence · FGSU niveau 2	105

BLOC 3 — Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière — 28 h

C6 Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
C7 Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient

MODULE	INTITULÉ	HEURES
M6	Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7
M7	Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21

RÉPARTITION DES 801 HEURES



Modules : 553 h, dix modules en cinq blocs ; le bloc 2 (gestes et soins d'urgence) en porte 38 %

Stages : 245 h = 7 semaines, 30,6 % de la formation
Urgences 70 h · Transport 70 h · Soins 105 h

Suivi pédagogique individualisé : 3 h hors blocs, comptées dans les 556 h (0,4 %, non figuré sur l'anneau)

Pointillés : modules (M1 à M10) et types de stage, au prorata des heures · une semaine de stage = 35 h

BLOC 4 — Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention — 35 h

C8 Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
C9 Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité

MODULE	INTITULÉ	HEURES
M8	Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés · un module pour les deux compétences	35

BLOC 5 — Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques — 105 h

C10 Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
C11 Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

MODULE	INTITULÉ	HEURES
M9	Traitement des informations · accueille notamment le numérique en santé (art. 18 bis)	35
M10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70

HORS BLOCS + — **Suivi pédagogique individualisé** · ligne à part du tableau de l'annexe III, comptée dans les 556 h (annexe III ; art. 18) · contenu laissé à l'institut — 3 h

Formation en milieu professionnel (stages) — 245 h · 7 semaines

Urgences · parcours médecine d'urgence adulte / enfant : service des urgences, SAMU-SMUR	**2 semaines · 70 h**
Transport · entreprise de transport sanitaire	**2 semaines · 70 h**
Soins · structures de soins de courte ou de longue durée, SSR, EHPAD, psychiatrie et santé mentale	**3 semaines · 105 h**

Ordre des stages et lieux du stage de 3 semaines laissés à l'institut · au moins **une expérience de nuit** et **une de week-end** (art. 19)
Blocs 1, 2 et 5 travaillés dans les trois stages ; **blocs 3 et 4** en entreprise de transport sanitaire et, si possible, en médecine d'urgence
Portfolio (annexe VII) · tuteur de stage · formateur référent · feuille d'évaluation à chaque stage (annexe VIII)

RÈGLES DE VALIDATION

· **Bloc :** note ≥ 10/20 à l'évaluation théorique (art. 22) + compétences évaluées en stage ; aucune compensation entre blocs
· **Bloc 3 :** évalué en stage seulement, validé sur la moyenne en milieu professionnel (annexe IX)
· **Rattrapage :** une session par bloc ; stage de 35 h minimum si des compétences ne sont pas validées en stage
· **Réinscription :** une deuxième fois (stage de 70 h minimum si besoin), une troisième à titre exceptionnel
· **Absences :** franchise maximale de 5 % pouvant être accordée (art. 21) · **DEA :** toutes les compétences + AFGSU niveau 2 (art. 27)

MODALITÉS D'ÉVALUATION PRÉVUES PAR BLOC

· **Pratique simulée** : blocs 1 et 2 (au bloc 2, elle valide aussi la formation GSU 2)
· **Étude de situation** : blocs 4 et 5, pouvant comporter une pratique simulée
· **Évaluation des compétences en stage** : les 5 blocs ; seule modalité du bloc 3, en entreprise de transport
· **Attestation GSU niveau 2** : bloc 2
· **Attestation numérique en santé** : en complément du diplôme (art. 18 bis)

RESSOURCE NUMÉRIQUE — N'OUBLIE JAMAIS

Le guide complet du référentiel IFA 2022

· Les 5 blocs, les 11 compétences et les 10 modules décrits en détail
· L'arrêté du 11 avril 2022 consolidé en version lisible et navigable
· Sélection, équivalences et allègements, auxiliaire ambulancier

ifa2022.noubliejamais.fr

Accès : sans condition de diplôme, dossier d'admissibilité, stage d'observation de 70 h et entretien d'admission, sauf dispenses (titre II) | **Durée :** formation discontinue sur 2 ans au plus, alternance sur 24 mois au plus | **Numérique en santé :** 18 h intégrées aux modules, notamment M9, sans augmenter le volume horaire | **Équivalences (annexe X) :** 9 parcours de niveau 4 dans l'annexe en vigueur (2024) ; titres de niveau 3 et article 29 : tableaux du ministère datés de 2021-2022, non repris en 2024, à faire confirmer par l'institut ou l'ARS | **Auxiliaire ambulancier :** formation de 70 h (art. 2)

Gestes d'urgence, théorie à distance, stages courts : faites durer les apprentissages avec les sciences cognitives et les formations N'oublie Jamais

noubliejamais.fr · contact@noubliejamais.fr · 06 07 19 74 84 · RCS 843 270 786

Scannez pour découvrir nos formations →

Infographie v1.0 — novembre 2026 · © N'oublie Jamais · Source : arrêté du 11 avril 2022 modifié, Légifrance ; annexes VII à XII, ministère chargé de la santé